



Dossier annuel 2018

Clubs de compétition

Données administratives

A retourner impérativement avant le 11 décembre 2017 à :

**L'Office du Sport Niortais
Maison des Associations
12 rue Joseph Cugnot
79000 NIORT**

Que vous sollicitiez ou non une subvention de fonctionnement, ce dossier doit obligatoirement être retourné pour mettre à jour vos coordonnées notamment pour la diffusion dans le répertoire des associations.

ASSOCIATION :

Fiche n° 1 : Présentation générale de votre association

Page 3

- Demandes d'informations d'ordre juridique et administratif sur votre association.

Nota : Les parties grisées sont destinées aux informations paraissant sur le site Internet de la Ville de Niort, www.vivre-a-niort.com, et dans le répertoire des associations.

Nous vous remercions également de corriger les informations pré remplies qui seraient erronées.

Fiche n° 2 : Informations complémentaires

Page 7

Fiche n° 3 : Attestation sur l'honneur

Page 11

- Attestation des informations inscrites dans le dossier ;
- Autorisation de diffusion de certaines informations du dossier.

ATTENTION :

Votre demande de subvention ne pourra être prise en compte que si ce dossier est intégralement complété et signé par le Président.

Les statuts de votre association :

En cas de modification des statuts de l'association au cours de l'année 2017, vous voudrez bien fournir une copie :

- Des nouveaux statuts ;
- De la déclaration en Préfecture actant de la modification des statuts.

Fiche 1 : Présentation générale de l'association

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

ASSOCIATION :

Siège social :

Adresse postale :

Téléphone :

Mail :

Fax :

Site Internet :

Statuts (Voir page 2) :

N° d'enregistrement en Préfecture :

Déclaration en préfecture de la création de l'association : Le

Date de publication au Journal officiel de la création de l'association : Le

Numéros nationaux d'identification :

Code SIRET (*)	Code APE (*)

(*) Ce numéro est désormais **obligatoire** pour verser une éventuelle subvention à votre association. Vous pouvez l'obtenir auprès de la direction régionale de l'INSEE sis au 33 rue de Saget – 33076 BORDEAUX CEDEX (☎ 05.57.95.04.00). Votre demande écrite sera accompagnée de la copie des statuts de votre association et la copie de l'extrait paru au journal officiel.

Votre association est-elle affiliée à une fédération ou une ligue ? Oui Non

Si oui laquelle :

Votre association dispose-t-elle d'un agrément administratif ? Oui Non

Si oui, précisez le(s)quel(s) :

TYPE D'AGREMENT	ATTRIBUE PAR	EN DATE DU

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique par arrêté ministériel ?

Oui Non

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?

Oui Non

Fiche 1 : Présentation générale de l'association

MEMBRES DU BUREAU

PRESIDENT (E) : élu(e) le *..... pour une durée de an(s)

* date de la dernière élection (à remplir impérativement)

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE / PORTABLE
			D
			Port
			T
PROFESSION		MAIL	

VICE-PRESIDENT(E)

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE / PORTABLE
			D
			Port
			T
PROFESSION		MAIL	

SECRETAIRE

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE / PORTABLE
			D
			Port
			T
PROFESSION		MAIL	

TRESORIER (E)

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE / PORTABLE
			D
			Port
			T
PROFESSION		MAIL	

PERSONNE À CONTACTER

(Coordonnées qui figureront dans le répertoire des associations)

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE / PORTABLE
			D
			Port
			T
FONCTION AU SEIN DE L'ASSOCIATION		MAIL	

Fiche 1 : Présentation générale de l'association

DESCRIPTIF DES ACTIVITES

Type d'activité, lieu, jour, horaire, nombre de personnes concernées, tranches d'âge et bénéficiaires, etc.

«Commentaires»

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PERMANENCES DE L'ASSOCIATION

Lieu :

.....

Jours et heures :

.....

.....

ADHERENTS AU (DATE DE CLOTURE DES DOCUMENTS COMPTABLES)

Nombre d'adhérents résidant à Niort	Nombre d'adhérents résidant dans la Communauté d'Agglomération de Niort (Hors Niort)*	Nombre d'adhérents résidant hors Niort et Communauté d'Agglomération	Total général

* Aiffres, Amuré, Arçais, Beauvoir-sur-Niort, Belleville, Bessines, Boisserolles, Brulain, Chauray, Coulon, Echiré, Epannes, Fors, Frontenay Rh. Rh, Germond-Rouvre, Granzay Gript, Juscorps, La Foye-Monjault, La Rothenard, Le Bourdet, Le Vanneau-Irleau, Magné, Marigny, Mauzé, Prahecq, Prieais, Prin-Deyrançon, Prissé-La-Charrière, St Gelais, St Etienne la Cigogne, St Martin de Bernegoue, St Rémy, St Romans-des-Champs,, St Georges de Rex, St Hilaire la Palud, St Maxire, St Symphorien, Sansais, Sciecq, Thorigny, Usseau, Vallans, Villiers-en Plaine, Vouillé.

Fiche 1 : Présentation générale de l'association

LE PERSONNEL

Merci de renseigner 1 ligne par personne.

Description des emplois ⁽¹⁾	Types d'emploi					Temps de travail	
	CDI	CDD	Emploi aidé (oui/non)	Intermittent	Personnel extérieur	Temps plein	Temps partiel ⁽²⁾
TOTAUX							

⁽¹⁾ Description des emplois : Direction, secrétariat, techniciens, etc.

⁽²⁾ Précisez le % du temps de travail ou au moins le temps de travail par semaine.

VALORISATION DU BENEVOLAT

Nombre de bénévoles	Temps passé	Montant valorisé (10 €/ heure)

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au contrat associatif et à l'engagement associatif impose de nouvelles obligations à certaines associations.

Celles-ci doivent publier chaque année dans leur compte financier les rémunérations et les avantages en nature qu'elles accordent aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés si deux conditions sont réunies :

- leur budget annuel est supérieur à 150 000 €;
- elles reçoivent une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €

Si votre association est concernée par cet article 20, mentionnez, ci-dessous, les rémunérations et les avantages en nature les plus importants octroyés par votre association, quel que soit le statut des personnes concernées.

Fonction des hauts cadres dirigeants	Montant total des rémunérations et avantages en nature
-	
-	
-	

Fiche 2 : Informations complémentaires

LES EFFECTIFS DE LA SAISON 2016 / 2017

Ce tableau doit être impérativement renseigné même si vous fournissez un justificatif de votre fédération d'affiliation. Ne pas envoyer le listing nominatif de vos licenciés. Le nombre total par catégorie suffit.

NOMBRE DE :		Licenciés pratiquant en compétition	Licenciés ne pratiquant pas en compétition	Pratiquants occasionnels	Totaux	
					Par année	Par catégorie
Jeunes de 8 ans et moins	Nés en 2012 et après					
	Nés en 2011					
	Nés en 2010					
	Nés en 2009					
Jeunes de 9/12 ans	Nés en 2008					
	Nés en 2007					
	Nés en 2006					
	Nés en 2005					
Jeunes de 13/17 ans	Nés en 2004					
	Nés en 2003					
	Nés en 2002					
	Nés en 2001					
	Nés en 2000					
Seniors de 18 à 35 ans	Nés entre 1999 et 1982					
Vétérans 1 + de 35 ans	Nés entre 1981 et 1957					
Vétérans 2 + de 60 ans	Nés avant 1956					
TOTAUX						

IMPORTANT : Il s'agit bien entendu de compétitions officielles organisées uniquement par un Comité Départemental, une Ligue, dépendants d'une Fédération Sportive.

Fiche 2 : Informations complémentaires

LE NIVEAU DU CLUB LORS DE LA SAISON 2016 / 2017

① - SPORTS COLLECTIFS

Disciplines - Equipes	Départemental	Régional	National

② - SPORTS INDIVIDUELS

Disciplines - Catégorie	Départemental	Régional	National

LES CLUBS MULTISPORTS

Les clubs multisports doivent retourner un dossier complet par section « affiliée à une fédération ». Ne sont à indiquer que les sports pour lesquels le club est affilié à la fédération dirigeante et a des licenciés.

Fiche 2 : Informations complémentaires

LES CADRES TECHNIQUES

LES BREVETS D'ETAT

NOMS	PRENOMS	INTITULE DU DIPLOME (BEES 1, BESS 2, BEESAPT, ETC.)	CADRE TECHNIQUE SALARIE*	CADRE TECHNIQUE BENEVOLE/INDEMNISE*

LES BREVETS FEDERAUX

NOMS	PRENOMS	INTITULE DU DIPLOME	CADRE TECHNIQUE SALARIE*	CADRE TECHNIQUE BENEVOLE/INDEMNISE*

LES AUTRES DIPLOMES

NOMS	PRENOMS	INTITULE DU DIPLOME	CADRE TECHNIQUE SALARIE*	CADRE TECHNIQUE BENEVOLE/INDEMNISE*

* Mettre une croix dans la case correspondante

Fiche 3 : Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie même si vous ne sollicitez pas de subvention.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association

- Autorise la Ville de Niort en liaison avec Niort Associations à diffuser sur le site Internet, www.vivre-a-niort.com, et dans le répertoire des associations les renseignements concernant certaines coordonnées de l'association (parties grisées du dossier : le nom de l'association, ses coordonnées, le descriptif de ses activités, son lieu et ses horaires de permanence, le nom du président et le nom et les coordonnées du contact) ;¹
- Certifie exactes les informations du présent dossier, comprenant l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ou privés ;

L'association est informée que la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales rendent obligatoire la transmission du compte rendu financier à la Ville de Niort dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention lui a été attribuée.

Toute subvention d'origine publique doit être utilisée par son bénéficiaire conformément à son affectation. Ceci signifie :

- qu'elle ne peut financer que les opérations que les collectivités ont choisi de financer
- qu'elle ne peut être reversée à un tiers
- que son remboursement (total ou partiel) est de droit en cas de non utilisation ou d'utilisation incomplète.

Fait àle

Signature

¹ Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés). Pour l'exercer, adressez-vous à : Mairie de Niort, CS 58755, 79027 Niort cedex.